# OFFICE FÉDÉRAL DE LA CULTURE

# ENCOURAGEMENT DU CINÉMA

#### ÉCHÉANCES 2011 -

Art. 19 al. 2 OECin

#### **COMITÉ CONSULTATIF**

COLLÈGE D	OCUMENTAIRE*		
Échéances		Séances	Notes
> Vendredi	10 décembre		
> Vendredi	28 janvier		
> Vendredi	11 mars		
> Vendredi	15 avril		
> Vendredi	3 juin		
> Vendredi	29 juillet		
> Vendredi	23 septembre		·
> Vendredi	4 novembre		

COLLÈGE FICTION*		
Échéances	Séances	Notes
> Vendredi 7 janvier	1 3 mars	
> Vendredi 8 avril	30 mai - 1er juin	
> Vendredi 8 juillet	29 - 31 août	
> Vendredi 30 septembre	15 - 17 novembre	

\* Sous réserve de modification

# COURTS MÉTRAGES\*

Les courts métrages sont traités par une intendante. Les demandes doivent être adressées à l'OFC

Les courts metrages sont traites par une internaante. Les demandes doivent ette adressees à 1 01 C.				
Échéances		Séances	Notes	
> Vendredi	28 janvier			
> Vendredi	11 mars			
> Vendredi	20 mai			
> Vendredi	19 août			
> Vendredi	14 octobre			

- \* Les décisions seront directement communiquées aux personnes requérantes dans les 6 semaines suivant les délais.
- L'ensemble des décisions des réunions d'experts sera publié sur notre site internet à la fin de chaque trimestre.

#### TÉLÉFILMS DE FICTION

Il n'y a plus de délai d'inscription pour les téléfilms de fiction. Les demandes peuvent être adressées à l'OFC en tout temps, au plus tard 3 mois avant début du tournage.

#### **AUTRES DÉLAIS**

#### AIDE AU DÉMARRAGE DE FILMS SUISSES

Au plus tard 1 semaine avant la sortie du film

#### AIDE À LA PROMOTION

Au plus tard 5 semaines avant la sortie du film

#### - ÉCHÉANCES 2011

Art. 19 al. 2 OECin

AIDE LIÉE AU SUCCÈS	
Annonce des films:	jusqu'au 31 décembre de l'année de sortie
Participation à des festivals :	jusqu'au 31 décembre de l'année de sortie
Annonce des bénéficiaires :	jusqu'au 31 décembre de l'année de sortie

#### AIDE À LA SORTIE DES FILMS EN SALLE (FINITION TECHNIQUE)

 $Les\ demandes\ sont\ trait\'ees\ par\ l'OFC\ directement\ (d\'ecision\ dans\ les\ trois\ semaines)$ 

#### Échéances

- > Lundi 7 mars
- > Lundi 6 juin
- > Lundi 5 septembre
- > Lundi 5 décembre

#### AIDE À LA DISTRIBUTION ARTHOUSE (SUCCÈS CINÉMA BIS)

Dépôt des dossiers pour distributeurs: fin février 2011

Annonce des films au plus tard un jour avant la sortie du film

#### – *NEWS 2011 –*

#### COMMUNICATION

# La section cinéma de l'Office fédéral de la culture (OFC) publie une newsletter

La section cinéma informe régulièrement par sa newsletter électronique de ses activités: Mises au concours, rencontres de coproductions, coopération européenne, tables rondes, concours et prix, soutiens qu'elle accorde dans ses différents domaines d'activités, délais de dépôt, communiqués de presse, etc.

Vous pouvez vous abonner à ce service: www.bak.admin.ch/film.

#### Régimes d'encouragement du cinéma 2006-2011

La durée de validité des régimes d'encouragement actuels a été prolongée par le conseiller fédéral Didier Burkhalter d'une année, soit jusqu'à fin 2011.

#### CONTACT

Pour toutes questions et informations générales concernant la section cinéma veuillez vous adresser à:

#### cinema.film@bak.admin.ch

Pour toutes questions spécifiques concernant l'aide sélective, c.-à-d. demandes, reconnaissances et versements, veuillez vous adresser à: selektive@bak.admin.ch

#### CONTACT MEDIA

#### **MEDIA Desk Suisse**

Neugasse 6 CH - 8005 Zürich Tel. +41 (0)43 960 39 29 Fax. +41 (0)43 211 40 60 www.mediadesk.ch info@mediadesk.ch

# – PLAN DE RÉPARTITION 2011 ——

Art. 7 al 1 OECin

1. ENCOURAGEMENT DU FILM (CHF)	24'258'100
	24/259/100
> Encouragement du cinéma > Recettes de la redevance télévision	24'258'100 525'600
> Recettes de la redevance television	323 600
PRODUCTION	18'730'600
> Aide automatique	2'000'000
> Aide sélective	16'730'600
Fiction scénario	900'000
Fiction production	8'200'000
Fiction minoritaire	1'200'000
Documentaire dévelopment du projet	630'600
Documentaire production	2'500'000
Télévision	2'550'000
Court métrage	750'000
PROMOTION & DISTRIBUTION	4'050'000
> Aide automatique	2'700'000
Succès cinéma	2'000'000
Aide au démarrage	700'000
> Aide sélective	150'000
> Aide additionnelle distribution à la diversité de l'offre	200'000
> Fonds pour la digitalisation des salles	1'000'000
PRIX DU CINÉMA SUISSE	577'500
AIDE ADDITIONNELLE À LA SUISSE LATINE	700'000
FIDUCIAIRE	200'000
O DADTICIDATION AND PROCESSMENT HE MEDIA (CHE)	015201400
2. PARTICIPATION AU PROGRAMME UE MEDIA (CHF)	9'533'100
> Participation MEDIA UE	8'932'691
> Participation MEDIA CH	600'409
3. CRÉDIT EUROPE (CHF)	937'900
> Contribution Eurimages	705'000
> Networking européen	232'900
<u> </u>	

# —— PLAN DE RÉPARTITION 2011 ———

Art. 7 al 1 OECin

4. ENCOURAGEMENT DE LA CULTURE CINÉMATOGRAPHIQUE (CHF)	4'920'200
> Swiss Films	1'400'000
> Organisations de promotion du cinéma suisse	45'000
> Festivals	2'670'000
> Film et société	492'000
> Journaux, publications de cinéma	300'000
> Réserve, cas spéciaux	13'200
5. FORMATION ET FORMATION CONTINUE (CHF)	2'147'200
> Formation	725'300
> Formation continue	1'421'900
6. CINÉMATHÈQUE SUISSE (CHF)	4'839'900
> Frais d'exploitation	4'839'900
CRÉDIT DU CINÉMA (CHF)	46'636'400

#### **MONTANTS MAXIMAUX 2011 -**

Art. 7 al. 2 OECin

### 1. ENCOURAGEMENT AU CINÉMA DÉVELOPPEMENT DE PROJET (CHF)

SCÉNARIO (CHF)

RÉALISATION CINÉMA (CHE)

>	Animation	
	demande uniquement par un producteur	200'000
>	Documentaire	
	demande sans producteur	30'000
	demande par un producteur	50'000

>	demande d'aide à l'écriture	30'000
>	demande d'aide à l'écriture avec développement avancé du scénario	
	(doit être déposée par un producteur)	70'000

IV.	LALISATION CINCINA (CHF)	
>	Court métrage	100'000
>	Long métrage documentaire (films suisses et coproductions)	300'000 *
>	Fiction	
	films suisses ou coproductions majoritaires avec	
	producteur responsable suisse	1'000'000 *
	coproductions minoritaires avec réalisateur suisse	500'000 *
	coproductions minoritaires avec réalisateur étranger	300'000 **

\* Dans des cas exceptionnels et dûment motivés, le montant maximum pourra être porté aux montants suivants:

Films suisses et coproductions majoritaires	1'500'000
Coproductions minoritaires avec réalisateur suisse	1'000'000
Documentaires majoritaires	500'000

Pour l'appréciation de ces exceptions, il sera prêté attention au lien et à l'importance du projet pour la Suisse définis par les éléments suivants:

- Part de financement étranger confirmé (en particulier les financements publics)
- Hauteur du budget et possibilité de garantir la part suisse

## \*\* Coproductions minoritaires 500'000

Pour l'appréciation de ces exceptions, il sera prêté attention au lien et à l'importance du projet pour la Suisse définis par les éléments suivants

- Part de financement étranger confirmé (en particulier autres financements publics)
- · Participation artistique et technique suisse élevée

#### - MONTANTS MAXIMAUX 2011 -

Art. 7 al. 2 OECin

DÉALICATION TÉLÉVICION /FILMO ON CÉDITO	
RÉALISATION TÉLÉVISION (FILMS OU SÉRIES)	
> Fiction	
(la contribution de l'OFC ne peut pas dépasser celle de la télévision)	450'000
> Documentaire	
(la contribution de l'OFC ne peut pas dépasser celle de la télévision)	150'000
AIDE À LA SORTIE DES FILMS EN SALLE (FINITION TECHNIQUE)	
> Demande par un producteur	
(contrat de distribution et plan de sortie obligatoires)	50'000
2. PROMOTION DES FILMS	
AIDE AU DÉMARRAGE DES FILMS SUISSES AVEC RÉALISATEUR SUISSE	
Pour copie 1 et 2 (35mm)	15'000
Pour toute copie supplémentaire jusqu'à la 7e copie	3'000
L' Aide au démarrage ne peut excéder 125 CHF francs par projection.	
Maximum 50% des frais justifiés et soutien dégressif en fonction des entrées réalisées	
,	
AIDE SÉLECTIVE À LA DISTRIBUTION DES FILMS SUISSES	

75'000

(seulement pour budgets de distribution supérieurs à 92'000)

> Demande par un distributeur

#### CHEF DE LA SECTION CINÉMA

Vacant

#### SECRÉTARIAT DE LA SECTION CINÉMA

cinema.film@bak.admin.ch **Béatrice Wittwer** T 031 322 92 71

F 031 322 57 71

# AIDE SÉLECTIVE/ RECONNAISSANCES DE NATIONALITÉ/ COPRODUCTIONS/ EURIMAGES/ FORMATION CONTINUE

selektive@bak.admin.ch
Responsable:
Olivier Müller
olivier.mueller@bak.admin.ch

Collaboratrice spécialisée: Suppléante du responsable de service Reconnaissances et agréments Marina Porobic marina.porobic@bak.admin.ch

Collaboratrice spécialisée: Dépôt des demandes Sylvie L'Hoste sylvie.L'hoste@bak.admin.ch

#### SUCCÈS CINÉMA

succes-cinema@bak.admin.ch
Responsable:
Ad interim chef de section
Laurent Steiert
(Suppléant du chef de section)
laurent.steiert@bak.admin.ch

Collaboratrice spécialisée: Katharina Hunsperger katharina.hunsperger@bak.admin.ch

## ENCOURAGEMENT À LA CULTURE CINÉMATOGRAPHIQUE/ COMMUNICATION/ FORMATION

Christian Ströhle christian.stroehle@bak.admin.ch

Stagiaire: Franca von Scarpatetti

#### **QUESTIONS JURIDIQUES**

Christine Hirt christine.hirt@bak.admin.ch